



Retraction abusive d'une vente sur internet

Par **ethyl337**, le **14/07/2016** à **10:59**

Bonjour,

Je vais essayer de faire simple.

J'ai acheté sur internet des jouets pour mes enfants à des prix très avantageux.

Mon compte Paypal a procédé à l'envoi des fonds vers un site en ligne très connu qui m'a confirmé mon achat et les quantités achetées. Donc, j'attendais la livraison pour les jours suivants.

Cependant, j'ai reçu plusieurs heures après un mail de ce site d'achat qui me disait que suite " à un dysfonctionnement au niveau des prix ", mes commandes étaient tout simplement annulées.

J'ai contacté Paypal qui m'a conseillé d'ouvrir un litige si le remboursement n'était pas effectué dans les 24/48 heures tout en me conseillant de bien garder toutes les preuves d'achats pour monter un éventuel dossier.

Par ailleurs, j'ai le souvenir d'avoir vu une émission sur France 5 avec un avocat spécialisé sur les ventes en ligne qui disait que si la vente avait été conclue, le vendeur était dans l'obligation d'honorer la vente et ce, quelque soit les rétractations évoqués du vendeur.

J'ai donc l'impression de mettre fait avoir pleinement. Aussi,quelqu'un pourrait il m'orienter afin que je puisse me défendre proprement. Y a t il des textes de Loi spécifique pour mon cas .. ?

J'ai l'impression d'être dans un combat à la David et Goliath ..

Un grand merci pour vos réponses et votre soutien,

David S.